## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**RAPPORTEUR(S):** M. MAURICE REY

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 14 Septembre 2018

<u>OBJET</u>: Demande d'autoriser la Présidente du Conseil départemental des Bouchesdu-Rhône à signer la lettre d'habilitation pour la '' Cellule de citoyenneté et de tranquillité publique'' de la ville de Châteaurenard.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé:

- de valider le partenariat du Conseil départemental avec la « Cellule de citoyenneté et de tranquillité publique » de la ville de Châteaurenard,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la lettre d'habilitation s'y rapportant.

Ce rapport est sans incidence financière.

A l'unanimité

ADOPTE Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée